

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DVD 6-1 Espace de logistique urbain « Passage Forceval ». Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Boîtes à Vélo Paris Ile de France.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22-4 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Les Boites à Vélo Paris Ile-de-France la convention d'occupation du domaine public correspondante dans le cadre de l'Appel à projets logistique urbaine lancé en juillet 2016 par la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association les Boites à Vélo Paris&Ile-de-France, lauréate de l'appel à projet logistique urbaine une convention d'occupation du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : L'association Les Boîtes à Vélo Paris&Ile-de-France est autorisée à déposer un permis de construire ou toute autre autorisation d'urbanisme portant sur le site du passage Forceval.

Article 3 : Les recettes seront constatées au chapitre fonctionnel 84 , rubrique 845, article 70323, destination 84500020 du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO